



Organization of
American States



COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME (CICTE)

QUATORZIÈME SESSION ORDINAIRE
20 février 2014
Washington, D.C.

OEA/Ser.L/X.2.14
CICTE/INF.3/14
24 février 2014
Original: anglais

DISCOURS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS,
SON EXCELLENCE MONSIEUR L'AMBASSADEUR ALBERT R. RAMDIN

(Prononcé lors de la cérémonie d'ouverture tenue le 20 février 2014)

DISCOURS DE L'AMBASSADEUR ALBERT R. RAMDIN,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

(Prononcé lors de la cérémonie d'ouverture tenue le 20 février 2014)

Monsieur le Président du Comité interaméricain contre le terrorisme, Ambassadeur Andres González Diaz,

Monsieur le Vice-président du Comité interaméricain contre le terrorisme, Ambassadeur Allan Culham,

Distingués représentants permanents, observateurs permanents et délégués,

Monsieur Jean-Paul Laborde, Directeur exécutif du Comité des Nations Unies contre le terrorisme

Monsieur le Secrétaire à la sécurité multidimensionnelle, Ambassadeur Adam Blackwell,

Monsieur le Secrétaire au Comité interaméricain contre le terrorisme, Neil Klopfenstein,

Mesdames et Messieurs, bonjour. Il me fait vraiment plaisir de participer à cette cérémonie d'ouverture de la Quatorzième Session ordinaire du Comité interaméricain contre le terrorisme et de vous accueillir au siège de l'Organisation des États Américains. Votre présence à cette réunion annuelle est le reflet de la nette volonté et de l'engagement des États membres de la CICTE de prévenir, combattre et éliminer les actes de terrorisme.

Je suis absolument convaincu qu'un des plus grands défis au leadership au 21^e siècle sera notre capacité de travailler collectivement pour produire des politiques régionales qui répondent aux défis qui se posent actuellement à la sécurité multidimensionnelle; - pour aligner nos priorités partagées sur des ressources qui faciliteront la coopération, l'action et les résultats dans notre recherche d'un Continent américain plus prospère, plus paisible et plus sûr.

La démocratie, le développement et la sécurité sont étroitement liés et doivent être abordés de façon intégrée. Les leaders de nos États membres ont clairement fait comprendre en paroles et en faits qu'en matière de sécurité, l'inclusion de menaces de terrorisme sape les principes que cette organisation transcontinentale défend et promeut. Ils ont répondu en réaffirmant la primauté de l'état de droit, les libertés démocratiques et la tolérance, et en renforçant la coopération multilatérale pour confronter les diverses formes de cette menace à la paix et à la sécurité de nos pays. Dans le cadre de déclarations et résolutions successives, les États ont réitéré leur engagement à l'égard de la paix et de la sécurité, par l'adoption de politiques relatives au financement du terrorisme et du blanchiment d'argent; la cybersécurité; la coopération régionale: la coopération entre les secteurs public et privé pour protéger l'infrastructure critique; le renforcement du contrôle des frontières, entre autres questions.

Notre région a souffert du terrorisme, et nous le condamnons résolument, quelle que soit son origine. Au fil des ans, nous avons connu des attaques dévastatrices: de l'attentat contre l'ambassade d'Israël à Buenos Aires en 1991 aux attaques contre des avions au Panama, en Colombie et à la Barbade, toutes ont coûté la vie à des centaines et des centaines de nos frères et sœurs. Cependant, le 11 septembre 2001, les démocraties des Amériques ont connu l'attaque terroriste la plus brutale de notre région.

Mesdames et Messieurs, les défis à la sécurité n'existent pas isolément. Nous reconnaissons que les défis à la sécurité nationale sont inextricablement liés au climat mondial en matière de sécurité. Du trafic de la drogue aux homicides, au délit ordinaire, au kidnapping et même au blanchiment d'argent, les questions de sécurité dans ce Continent sont souvent reliées. Dans de nombreux cas, ces liens existent en raison des vides et lacunes qui caractérisent nos cadres et systèmes réglementaires, politiques, économiques et de gouvernance.

En même temps, les menaces à la sécurité continuent également d'évoluer. De par leur nature même, les gouvernements doivent agir de façon équilibrée et mûrement réfléchie,

alors que les éléments criminels ont accès à la technologie et à des méthodes qui leur permettent de s'adapter bien plus rapidement.

En guise de compensation, nous avons besoin d'une formation plus ciblée des agents des forces de l'ordre dans bon nombre de nos pays. Cela veut également dire agir avec détermination pour renforcer le système judiciaire en actualisant la législation et en améliorant les mécanismes nationaux, sous-régionaux et internationaux d'échange de l'information, d'interdiction, d'extradition et, dans la mesure du possible, d'action conjointe.

Au niveau politique, nos gouvernements doivent prioriser les investissements et les affectations budgétaires dans les programmes de développement social et économique, l'éducation, la création d'emplois, les logements abordables et les soins de santé. Ces réalités rendent la lutte contre le terrorisme plus difficile et compliquée.

Monsieur le Président, les États membres ont créé au CICTE un mécanisme permanent de coordination transcontinentale pour la lutte contre le terrorisme et les facteurs qui lui sont associés. Le CICTE a été renforcé pour faire face à plusieurs défis, notamment celui d'aider à perturber les systèmes de financement des terroristes, bloquer leur appui logistique, prévenir la production de faux documents et renforcer la sécurité aux frontières, accroître l'entraide judiciaire et renforcer la coopération juridique et judiciaire.

Par l'entremise du CICTE, l'OEA a mis en place des mesures efficaces pour empêcher des groupes terroristes de passer à l'action sur nos territoires; pour poursuivre, arrêter, juger et punir les auteurs, organisateurs et commanditaires d'actes de terrorisme; pour renforcer la coopération et l'échange opportun d'information; pour améliorer la coopération aux niveaux régional et international. Nous avons également insisté sur le fait que la lutte contre le terrorisme ne peut être menée au détriment des droits de la personne et des libertés individuelles, qui sont des éléments centraux de la Charte de l'OEA.

Quinze ans après sa création, le CICTE a manifesté une remarquable capacité de changement, en offrant aux États membres des programmes de formation complets basés sur

la coopération internationale afin répondre à leurs besoins. Ces programmes contribuent à l'amélioration des initiatives nationales visant à combattre le terrorisme et tout type d'activité criminelle organisée qui cherche à saper la stabilité démocratique et la paix.

Au cours des prochains jours, les États membres auront une occasion de discuter, entre autres thèmes, la façon de lutter contre les activités criminelles possibles de groupes terroristes et de renforcer la réponse du système de justice pénale au terrorisme. L'objectif est de mieux comprendre comment des organisations terroristes appuient leurs activités en commettant d'autres crimes, notamment le trafic de drogue, le blanchiment d'argent, l'utilisation de réseaux de migration illégale et le trafic illicite d'armes à feu. Ces discussions permettront aux États membres d'examiner les moyens auxquels ils peuvent recourir pour faire face avec plus d'efficacité aux groupes terroristes en renforçant leurs systèmes de justice pénale et en se concentrant sur les activités criminelles qui facilitent, financent ou appuient toute activité terroriste. Il est impératif de continuer à travailler et à rechercher un consensus sur toutes ces questions, en s'adaptant aux nouveaux défis collectivement et dans le cadre d'une approche commune.

Au cours de cette réunion, les États membres auront également l'occasion d'examiner une vision stratégique pour le CICTE au-delà de 2014, y compris un dialogue indispensable sur la façon d'améliorer la viabilité financière du CICTE. Comme nous l'a rappelé la délégation du Canada en proposant ces thèmes pour l'ordre du jour, « il apparaît de plus en plus clairement que la base des donateurs du CICTE doit être élargie pour assurer que le financement du CICTE reflète l'évolution du panorama économique des Amériques et la responsabilité collective de faire face aux menaces transfrontalières ».

Le travail du CICTE ne serait pas possible sans l'aide de tous nos États membres et sans contributions volontaires, qu'elles soient en espèces du Canada et des États-Unis et de l'Espagne, ou en nature de la part du Mexique et du Brésil, et j'aimerais ici exprimer notre sincère gratitude.

Il n'y a pas de doute qu'il y a encore beaucoup à faire et que le CICTE a du pain sur la planche devant elle, et pas des moindres, ce qui exigera des ressources adéquates et des partenariats stratégiques tant avec les donateurs qu'avec les États membres. Il est clair que le rôle du CICTE doit être celui d'un guide, facilitateur et coordonnateur des tâches qui se présentent dans la lutte contre le terrorisme. Les politiques élaborées doivent être assez générales pour être adaptées aux besoins de chaque pays membre.

Mesdames et messieurs, le terrorisme cherche à immobiliser nos sociétés avec la peur d'une image macabre de la mort, et à limiter notre capacité d'appliquer la règle de droit. Nous devons donc répondre de façon vigoureuse et constamment nous adapter à une réalité mondiale en évolution. Nous avons une obligation permanente d'adopter des mesures visant le renforcement des mécanismes de coopération entre les pays du Continent américain.

Nous ne saurions oublier le travail essentiel qui est accompli avec nos partenaires internationaux, régionaux et nationaux pour assurer que nos efforts de coopération en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme génèrent les plus grands avantages possibles pour nos États membres. Des partenariats avec des organismes tels que le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité et sa Direction exécutive, le Service de la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Groupe d'Action Financière d'Amérique du Sud contre le blanchiment de capitaux (GAFISUD) se sont révélés extrêmement utiles à notre coopération multilatérale contre le terrorisme et autres menaces pour la sécurité.

Finalement, distingués délégués, j'invite encore une fois instamment les États membres qui ne l'auraient pas encore fait à signer ou ratifier la Convention interaméricaine contre le terrorisme, ou à y adhérer, selon le cas, et à la mettre en œuvre de façon efficace.

J'aimerais exprimer mon appréciation au Président colombien du CICTE et au Vice-président canadien du Comité pour leur leadership exemplaire tout au long de l'année

écoulée, aux États membres et observateurs permanents pour leur appui et active participation aux efforts du Comité, et au Secrétariat du Comité pour son travail acharné.

Merci de votre attention.